

COMMUNE DE RIVIERES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 032/2023

Séance du 30 août 2023

**Date de la
convocation : 25/08/23**

L'an deux mille vingt-trois, le 30 août à 20 heures 30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ces séances, sous la présidence de Monsieur HERIN Christophe, Maire.

**Date d'affichage :
25/08/2023**

Présents : BERMES Marie-Christine, BRILLANT Marie-Thérèse, CHOPO Guy, DON Daniel, FERRET Myriam, HERIN Christophe, MANEN Cyril, MAUREL Jean-Claude, ROBERT Béatrice.

Absents : ANGLADE Christine, CAILHOL Thierry, CASAGRANDE Hervé, PRADEL Michel.

Absente excusée : BOUAT Valérie.

Procuration : BOUAT Valérie à ROBERT Béatrice.

Secrétaire de séance : MAUREL Jean-Claude.

Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	Publication ou notification
15	14	10	

Objet : Adhésion « AUDEO 81 »

Une Société Publique Locale est une société commerciale anonyme régie par le Code du Commerce à actionnariat strictement public. La SPL AUDEO a été créée le 23 juillet 2020 afin de doter le territoire du Tarn d'un outil au service des collectivités. A la création de cette société, il a été prévu entre les actionnaires fondateurs de l'ouverture du capital à d'autres collectivités territoriales qui en soumettraient la demande.

La SPL intervient dans le cadre de prestations intégrées dit « in house », ce qui traduit que les collectivités peuvent solliciter la SPL pour des missions sans déclencher la procédure de mise en concurrence, étant considéré que les collectivités exercent un contrôle analogue à celui qu'elles exercent sur leurs propres services.

Le périmètre d'intervention de la SPL s'articule autour d'actions publiques suivantes :

- Réalisation d'opérations de construction et de réhabilitation publique : rapidité d'engagement, souplesse et compétences diverses (marchés publics, études, travaux, financement, subventions, juridique, technique...) pour des ouvrages d'intérêts généraux
- Réalisation d'opérations d'aménagement : pilotage en mode projet pour la réalisation de revitalisation des centres bourgs, de renouvellement urbain, de redynamisation de zones d'activité, de zones commerciales en déclin et d'opérations d'aménagement (logements, activités, commerces, loisirs...) en extension urbaine
- Réalisation d'opérations d'ingénierie territoriale : déclinaison sur les thématiques des équipements publics, de redynamisation des centres bourgs, de réemploi des friches industrielles, et de l'aménagement, l'habitat et l'urbanisme opérationnel

La SPL AUDEO possède les compétences techniques et opérationnelles du GE TARN RESSOURCES dont elle est membre.

La SPL AUDEO bénéficie des compétences en matière administrative, financière et de ressources humaines du GIE SYNERGIE dont elle est membre.

De son côté la Commune de Rivières est amenée à développer sur son territoire des opérations structurantes en termes d'équipement, d'habitat, d'activité, d'aménagement. Elle souhaite pouvoir bénéficier des prestations de la société AUDEO pour réaliser diverses études et prestations répondant à l'intérêt général.

Monsieur le Maire propose que la Commune adhère à la SPL AUDEO et acquiert quinze actions d'une valeur de 1.000€ chacune soit 15.000€.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération de l'Assemblée départementale du 13 mars 2020 approuvant la création de la SPL AUDEO,

Il est proposé à la Commission Permanente du 07/07/2023 :

- 1° : d'approuver l'acquisition de 15 actions pour une valeur de 15.000 € par la Commune de Rivières, libérée en totalité au Département du Tarn,
- 2° : de désigner un représentant aux Conseils d'administrations : Monsieur Guy CHOPO et un représentant aux Assemblées Générales de la SPL AUDEO : Monsieur Guy CHOPO.

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Maire,
Christophe HERIN.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DE LA COMMISSION PERMANENTE

- Réunion du Vendredi 07 Juillet 2023 -

1/05. SPL AUDEO CESSON D'ACTIONS ET AUGMENTATION DU CAPITAL

Président : M. Christophe RAMOND

Secrétaire: Mme Monique CORBIERE-FAUVEL

Rapporteur : Mme Florence ESTRABAUD

Présents :

MMEs AT, BELOU, BIBAL-DIAGO, BONNET, BUGIS, CABANIS, CLAYVERIE, CORBIERE-FAUVEL, ESPINOSA, ESTRABAUD, GELY, GERAUD, JOSEPH, LHERM, MALROUX, PAILHE-FERNANDEZ, RABOU, REDO ET ROUANET-ASTRUC ; MM. BALARDY, BENOIT, DONNEZ, FABRE, GLADE, HERIN, JOULIE, MALATERRE, MOULIN, RAMOND, RUFFEL, TESTAS, VANDENDRIESSCHE, VIALELLE ET VIDAL.

Absents représentés :

M. ALBERT (POUVOIR A MME ROUANET-ASTRUC), M. BOUSQUET (POUVOIR A MME BUGIS), MME BRETAGNE (POUVOIR A M. RUFFEL), M. CANTALOUBE (POUVOIR A MME GELY), M. FRANQUES (POUVOIR A MME AT), M. HOULES (POUVOIR A MME CABANIS), MME LAPEYRE (POUVOIR A M. BALARDY), MME MASSOUTIE-GIRARDET (POUVOIR A MME PAILHE-FERNANDEZ), MME OULID-AMER (POUVOIR A MME JOSEPH), M. SALVADOR (POUVOIR A MME LHERM), M. SERIEYS (POUVOIR A M. VIDAL), M. TURLAN (POUVOIR A M. JOULIE).

Absents :

AUCUN

La Commission permanente.

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment son article L1531-1, Vu ses délibérations des 13 décembre 2019 et 15 janvier 2021 portant approbation des statuts et participation au capital de la Société publique locale AUDEO,

Vu sa délibération du 13 mars 2020 portant souscription d'une part complémentaire au capital de ladite SPL,

Vu ses délibérations des 13 novembre 2020, 19 novembre 2021 et 14 avril 2023 portant cession d'actions de la SPL AUDEO.

Agissant en vertu de la délégation accordée par le Conseil départemental le 1^{er} juillet 2021,

Vu le rapport de Monsieur le Président.

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la cession de 15 actions de la société publique locale AUDEO pour une valeur de 15 000 € (quinze mille euros) à la Commune de RIVIERES (81).

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer le contrat de cession des actions à intervenir avec l'entité susnommée et à accomplir toutes les formalités et tous les actes en vue de cette cession.

- **APPROUVE** la proposition d'augmentation du capital de 105 actions au profit du Département au prix de 1 000 € l'action.

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à soutenir cette proposition devant le Conseil d'administration et les Assemblées générales extraordinaires convoquées à cet effet et à accomplir toutes les formalités et tous les actes résultant de ce projet.

Les crédits nécessaires seront imputés au chapitre 26 nature 261 du budget départemental.

Résultat des votes :

- n'ont pas pris part au vote : 8 (Mme BELOU, MM. BALARDY, BENOIT, HERIN, MALATERRE, RAMOND, RUFFEL, TESTAS)

- ont voté pour : 38

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Délibération télétransmise en Préfecture le :

11 Juillet 2023

Publiée le :

11 Juillet 2023

N° AR :

081-228100012-20230707-jmc13d35b72f633-DE

Pour extrait conforme,

Pour le Président,

Le Directeur général des services

Signé

Joël NEYEN

